



CRI DE SECOURS CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE
197 avenue industrielle, Kalemie – RD Congo
Tél. +243 (0) 823049653
Crispal_afrique_rdc@yahoo.fr
www.reseau-rafal.org

**PROJET D'ATELIER DE FORMATION A L'ATTENTION DES OSC ET DES MEDIAS
DU NORD-KATANGA
KALEMIE, DU 12-13 JANVIER 2012**

RAPPORT D'ACTIVITES

20 janvier 2012

Par

Me Jean Paul MATUK MUNAN (Directeur du CRISPAL-Afrique)

Et

Me Valériane FATUMA (Directrice-Adjoint du CRISPAL-Afrique)

Cette formation, financée par le **Ministère belge des affaires étrangères**, a été organisée dans le cadre d'un projet de soutien à la société civile mis en œuvre conjointement par le **GRIP** (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité) et **IANSA** (International Action Network on Small Arms).



HIGHLIGHTS

- *Préparatifs de l'atelier*
- *Déroulement de l'atelier : résumé de différentes sessions*
- *Difficultés rencontrées et leçons tirées*
- **ANNEXES**
 - 1 : Travaux en carrefours**
 - 2 : Recommandations**
 - 3 : Allocutions**

1. Préparatifs de l'atelier

Le 21 décembre 2011

- ✓ Contact avec les autorités de la place tant civiles que militaires,
- ✓ Rencontre avec la coordination de la société civile et définition des termes de collaboration (partage des responsabilités).

Le 22 décembre 2011

- ✓ Préparation des invitations, termes de références, programme de l'atelier et les conventions de collaboration pour les formateurs,
- ✓ Identification des participants avec le Coordonnateur de la Société civile du Tanganyika (SOCITANG) qui a promis de finaliser la liste.

Le 23 décembre 2011

- ✓ Envoi des invitations, programme, termes de références, thèmes à développer lors de l'atelier, le programme provisoire à certains participants des territoires,
- ✓ Emission des conventions de collaborations (prestation des services) aux différentes parties prenantes (formateurs, et autres collaborateurs dans le cadre de cet atelier, notamment la presse pour la couverture médiatique)

26 décembre 2011

- ✓ Achat des fournitures de l'atelier,
- ✓ Préparation des kits de formation et constitution des pochettes de presse,
- ✓ Envoi de la convention de coopération GRIP-CRISPAL signée au GRIP,
- ✓ Contrat avec le décorateur pour les calicots

29 décembre 2011

Recrutement (identification et contractualisation) d'un Assistant chargé de la logistique pour assurer l'appui administratif, logistique et la liaison entre le Chef de projet les parties prenantes au projet de formation. Noms de l'Assistant logistique : Diontani SAIDI (ancien enquêteur affecté à Kongolo)

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE FORMATION

AVANT PROPOS

Les assises de l'atelier de formation sur la problématique de la prolifération des ALPC à l'Est de la RDC ont été organisées du 12 au 13 janvier 2012 à Kalemie à l'attention des organisations de la société civile et les medias du Nord Katanga par l'ONG CRI DE SECOURS CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES, CRISPAL-Afrique en sigle.

Ces travaux se sont déroulés dans un contexte d'une crise qui ne dit pas son nom sur la prolifération des ALPC et ses conséquences néfastes sur les populations du Nord Katanga, théâtre des conflits armés depuis 1960 et jusqu'à ce jour.

En effet, les objectifs de ces travaux ont été essentiellement basés sur le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des médias afin de participer efficacement au processus de désarmement civil volontaire et à la stabilisation du Nord Katanga pour une paix durable. De même, des recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement congolais et à la communauté internationale pour la prise des mesures efficaces devant donner un coup d'arrêt définitif à la circulation illicite et à l'exploitation illégale et au pillage des ressources naturelles de la RDC.

Ce rapport général sur les travaux de l'atelier de formation à l'attention des OSC et les médias du Nord Katanga contient les articulations suivantes :

- une introduction générale,
- le chapitre I axé sur le déroulement des travaux,
- le chapitre II relatif aux recommandations et aux annexes

Le CRISPAL-Afrique a saisi cette occasion pour remercier les hommes et les femmes de bonne volonté qui en leur qualité des formateurs et des participants locaux et extérieurs ont permis la réussite de cet atelier.

INTRODUCTION

Contexte et justification de l'atelier sur la problématique de la prolifération des ALPC à l'Est de la RDC

Du jeudi 12 au vendredi 13 janvier 2012, se sont tenues à Kalemie, chef lieu du territoire du même nom dans le district du Tanganyika, les assises de l'atelier sur la problématique de la prolifération des ALPC au Nord Katanga à l'attention des OSC et médias.

Le centre NEEMA de la congrégation catholique a servi de cadre pour le déroulement de ces travaux.

Cet atelier a été organisé dans un contexte particulièrement délicat de l'histoire de notre pays en général et celle du Nord Katanga en particulier, confronté à plusieurs guerres qui ont occasionné et occasionnent encore des violations massives des droits humains.

En effet, de 1997 à 2009, le Nord Katanga a connu des conflits armés causés par des facteurs externes (conflits régionaux) et internes (les deux guerres de rébellion et la pression démographique).

A l'heure actuelle, après une phase de maintien de la paix et un processus de DDR qui a amené sur le territoire de la RDC à la démobilisation de centaines de milliers d'ex combattants (y compris plusieurs centaines de milliers d'enfants soldats), le temps est venu de construire la paix et de stabiliser le Nord Katanga (le district du Tanganyika) à travers une

transition de l'urgence vers le développement, le renforcement de l'autorité de l'Etat, l'amélioration de l'Etat de droit et les actions en synergie des acteurs non étatiques (OSC). Les menaces liées à la sécurité physique et légale des populations ont émergées dans ce processus participatif (y compris les ALPC, la criminalité organisée, la piraterie maritime dans le lac Tanganyika, braquages des banques, violences sexuelles basées sur le genre, l'impunité, les tracasseries policières et administratives, le harcèlement par les services de sécurité,...)

Pendant et après ces conflits, les ALPC ont des conséquences dévastatrices sur la population. Les armes actuellement en possession par la population civile, contribuent à perpétrer un cercle vicieux d'insécurité et de violence au sein de la société dans son ensemble.

L'organisation de cet atelier trouve son fondement dans la nécessité de jeter un regard rétrospectif critique sur différentes mesures ou résolutions prises lors de certaines rencontres à travers le monde sur la thématique ainsi qu'une vision prospective sur les actions à venir.

Ces travaux de l'atelier ont également été une opportunité pour les OSC et les medias du Nord Katanga de renouveler leur engagement en faveur des mesures prises par la commission nationale de contrôle des ALPC et de la réduction de la violence armée ainsi qu'aux termes de la convention de l'Afrique centrale, dite convention de Kinshasa sur le contrôle des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, afin de mettre fin aux menaces de paix dans le Nord Katanga.

Objectifs

Les objectifs globaux et spécifiques de l'atelier ont été formulés de la manière suivante :

Objectifs globaux

- ✓ Former les acteurs des OSC et les medias du Nord Katanga au processus de désarmement civil volontaire
- ✓ Renforcer les capacités des OSC et les medias du Nord Katanga dans la lutte contre la prolifération des ALPC et le pillage des ressources naturelles.
- ✓ Objectifs spécifiques

- ✓ apprendre aux animateurs des OSC et des medias quelques notions nécessaires sur la problématique des ALPC
- ✓ doter les animateurs des OSC et des medias des connaissances suffisantes sur les mécanismes de la lutte contre la prolifération des ALPC au Nord Katanga
- ✓ définir les stratégies de lutte contre le pillage des ressources naturelles au Nord Katanga
- ✓ adopter un planning d'activités comportant des actions concrètes et efficaces devant contribuer à mettre fin à la circulation illicite des ALPC, au pillage des ressources naturelles et à l'impunité

- ✓ doter des animateurs des OSC et des medias les stratégies pour participer au processus de DCV

Méthodologie générale de travail

CRISPAL-Afrique a tracé une méthodologie participative active basée sur des exposés thématiques suscitant des réflexions, des échanges de clarification et d'enrichissement entre les communicateurs et les participants. Après l'étape des théories, les participants se sont retrouvés en atelier (carrefour) sous la facilitation d'un modérateur et du rapporteur en vue d'approfondir les thèmes développés et proposer des résolutions dans la plénière sous forme de mise en commun.

Préparation et participation

L'atelier de formation sur la problématique de la prolifération des ALPC à l'Est de la RDC, a connu la participation des (voir liste de présence ou relevée de présence) participants issus de l'ensemble du District du Tanganyika, de 4 formateurs ou intervenants parmi lesquels un expert national en contrôle des ALPC chargé de programme de désarmement, envoyé du Vice Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et sécurité, d'un modérateur rapporteur et une équipe d'appoint.

La commission pédagogique a été assurée par les personnes suivantes :

- Me JP MATUK, Formateur et Directeur de l'ONG CRISPAL-Afrique,
- Me Valériane FATUMA, Directrice-Adjoint et Experte VSBG, chargée de la formation,
- Anaclet KABAMBA du CDH/Kalemie, jouant le rôle du modérateur,
- Lorrain David, Formateur,
- John César, Formateur
- Abbé David, Formateur

CHAP. I. DEROULEMENT DES TRAVAUX

JOURNEE DU 12 JANVIER 2012

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- Le programme de la cérémonie d'ouverture prévoyait 3 interventions
- le mot de bienvenue par le Directeur de l'ONG CRISPAL-Afrique Me Jean Paul MATUK,
- le mot de circonstance par le Coordonnateur de la Société civile du Tanganyika Ghislain KABAMBA, et
- l'allocution d'ouverture de l'atelier par Monsieur Joseph KASONDE, le Commissaire de District Adjoint, représentant le CDD empêché

Présentation des objectifs de l'atelier, par Me JP MATUK

- Dégager les stratégies appropriées pour une lutte efficace contre la violence armée et connaître les raisons de la prolifération des ALPC (en développant les thématiques relevant de la gouvernance sécuritaire, notamment la problématique de la prolifération des ALPC, les instruments juridiques s’y rapportant, la criminalité organisée, la problématique du pillage des ressources naturelles et les enjeux d’un processus de DCV),
- Appuyer efficacement le gouvernement dans la lutte contre la prolifération, la circulation incontrôlée, l’utilisation abusive, la détention illégale par les civils des ALPC

PREMIER EXPOSE

THEME : PROBLEMATIQUE DE LA PROLIFERATION DES ALPC ET SES CONSEQUENCES NEFASTES SUR LES POPULATIONS

PAR Abbé DAVID LUHAKA (Coordonnateur de la CDJP) et
Me Jean Paul MATUK (Directeur du CRISPAL-Afrique)

Dans leur introduction, les intervenants ont attiré l’attention des participants sur certains cas concrets survenus au Tanganyika où il y a eu usage des ALPC, notamment, braquage de la banque TMB, la piraterie dans le lac Tanganyika, les coupures des routes sur les axes Kalemie – BENDERA et MOBA – PWETO ; et plusieurs cas de vol à mains armées dans la ville de Kalemie.

Dans la suite de ce rappel, les participants ont été amenés à citer les causes, les conséquences de ces actes.

Les orateurs du jour ont axé leur intervention sur :

- ✓ La définition des ALPC, d’après la convention de Kinshasa, on entend par ALPC, toute arme meurtrière portable à dos d’homme qui propulse ou lance des plombs, une balle ou un projectile par l’action d’un explosif ou qui est conçue pour ce faire ou peut être aisément transformée à cette fin ; à l’exclusion des ALPC anciennes ou leurs répliques. Ce sont les armes individuelles, notamment mais non exclusivement : les revolvers et les pistolets à charge automatique ou semi automatiques, les fusils et les carabines, les mitraillettes, les fusils d’assaut et les mitrailleuses légères,...
- ✓ Les causes de la prolifération des ALPC, celles-ci sont multiples, notamment la mauvaise gouvernance, la pauvreté, l’impunité, etc.
- ✓ les sources de la prolifération des ALPC, il a été ici question de : la fuite des stocks légaux, la fabrication locale d’armes par certains pays, la violation massive d’embargos, l’importation d’armes des pays non africains etc.
- ✓ les conséquences de la prolifération, présence ou existence des groupes armés (phénomène maï maï), rébellion, les braquages des banques, les vols à mains armées et autres tracasseries
- ✓ les mesures de contrôle des ALPC, réduction et contrôle des armes en sécurisant les stocks, faire le marquage d’armes, avoir un certificat d’utilisateur final (CUF) ; *l’orateur Me JP MATUK a préféré parler du certificat d’utilisation finale tout en*

expliquant la nuance entre l'utilisateur final et l'utilisation finale pour favoriser un meilleur traçage des armes etc.

- ✓ les défis à relever, réglementation de commerce des ALPC (traçabilité, transparence), contrôle sur papier et contrôle physique des ALPC, application des sanctions, mise en œuvre des décisions politiques, combattre les causes profondes de la violence armée ;

Concernant ce premier thème, Abbé David a conclu en ces termes :

- ✓ la circulation des ALPC est une réalité dans notre milieu,
- ✓ les méfaits de ces engins de mort sont devenus presque un feuilleton macabre de la population du Nord Katanga,
- ✓ que les OSC du Tanganyika s'approprient et se spécialisent dans la thématique pour bien aider l'Etat dans ce processus du DCV

Questions des travaux en carrefour :

- Quels peuvent être les obstacles à la lutte contre la prolifération des ALPC au Tanganyika ?
- Quels rôles la société civile du Tanganyika peut-elle jouer dans cette lutte en faveur d'un désarmement civil volontaire ?

Production d'un petit plan local de lutte contre la prolifération des ALPC au Tanganyika

DEUXIEME EXPOSE

THEME : LES INSTRUMENTS JURIDIQUES EN MATIERE DES ALPC

PAR Me Jean Paul MATUK (Directeur du CRISPAL-Afrique)

Parlant des instruments juridiques en matière des ALPC, Me MATUK a introduit son exposé par une question, celle de savoir si la RD Congo avait des instruments juridiques en matière des ALPC.

Un survol de ces instruments a été fait sur le plan local, régional et international.

- Sur le plan local, la RDC possède le décret-loi n° 035/85 du 3 septembre 1985 portant régime d'armes à feu et munitions.

L'orateur a fait également allusion à la proposition de loi de 2008 portant sur les ALPC adoptée par l'Assemblée Nationale mais non encore promulguée jusqu'à ce jour.

- Sur le plan international, l'attention des participants a été attirée sur :
 - le protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC dans la région des grands lacs et dans la corne de l'Afrique, signé le 21 avril 2004 ;
 - le protocole de la SADC entré en vigueur le 8 novembre 2004,
 - L'instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des ALPC, adopté en décembre 2005 par l'Assemblée Générale de l'ONU ;
 - le protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions additionnel à la convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée (dit « protocole sur les armes à feu »), légalement contraignant, adopté le 31 mai 2001 par l'AG de l'ONU. Ce protocole est entré en vigueur le 3 juillet 2005 après la 40^{ème} ratification par la Zambie.

- le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC, politiquement contraignant, adopté en 2001 par l'AG de l'ONU prévoyant des mesures visant à rendre plus strict les contrôles régissant le transfert des armes légères.

Un accent particulier a été mis sur la « Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage » dite « convention de Kinshasa ».

L'objet de cette convention de Kinshasa se trouve être défini à son article premier qui est :

- prévenir, combattre et éliminer, en Afrique centrale, le commerce et le trafic illicite des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ;
- renforcer le contrôle, en Afrique centrale, de la fabrication, du commerce, de la circulation, des transferts, de la détention et de l'usage des ALPC, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ;
- promouvoir la coopération et la confiance entre les Etats parties, de même que la coopération et le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile.

La convention de Kinshasa fut adoptée à l'unanimité le 30 avril 2010 par les onze (11) membres du comité consultatif permanent de l'ONU chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Congo Brazzaville, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad) au cours de sa 30^{ème} réunion ministérielle tenue à Kinshasa en RD Congo.

La convention de Kinshasa est la plus récente des instruments juridiques de contrôle des ALPC conclus dans le cadre des Nations Unies.

Cette convention a la particularité de prendre en compte les spécificités sécuritaires, juridiques, institutionnelles et culturelles de l'Afrique centrale.

Ce processus diplomatique illustre la volonté des onze Etats membres du comité à mettre en place une stratégie sous régionale cohérente pour combattre collectivement le trafic des ALPC et de leurs munitions.

La mobilisation des onze Etats membres du comité pour négocier et conclure cette convention constitue en elle-même une mesure de renforcement de la confiance et du dialogue entre ces pays dont la plupart ont été en guerre les uns contre les autres.

L'objet et le domaine d'application de la convention sont plus étendus que dans d'autres instruments similaires ;

La convention a également la particularité d'intégrer dans ses dispositions les derniers développements mondiaux autant que régionaux en la matière. La convention repose en effet sur les pratiques et l'expérience tirées des Etats d'Afrique et d'autres régions. Son processus d'élaboration est aussi unique en ceci que la convention et son plan de mise en œuvre furent élaborés en parallèle, dans le but d'assurer l'adéquation entre la convention et les contraintes des Etats, contraintes techniques, financières et liées à la formation du personnel.

L'approche consistant à impliquer directement et fréquemment les ministres des onze Etats dans l'élaboration et la conclusion de la convention de Kinshasa a prouvé son efficacité et a donné à la convention un poids politique important en l'instaurant comme un instrument de sécurité collective dans la sous-région.

L'Afrique centrale est désormais dotée de son propre instrument juridique de contrôle des ALPC répondant spécifiquement à ses défis. C'est en ces termes que Me JP MATUK a mis fin à son intervention.

DEUXIEME JOURNEE, VENDREDI 13 JANVIER 2012

Comme le prévoyait le programme, les travaux du vendredi 13 janvier 2012 se sont ouverts par la lecture du compte rendu des travaux de la journée précédente.

La journée du 13 janvier a connu deux temps forts ; en premier, Monsieur Lorrain David KITUMAINI de LIFE RESCUE/Goma a entretenu les participants sur la problématique de l'exploitation illicite des ressources naturelles en RDC. Le deuxième moment fort a été focalisé sur les enjeux d'un processus de désarmement communautaire : rôle et missions de la CNC-ALPC et de la réduction de la violence armée, par Monsieur John César BOFAKA BAKAMBO

TROISIEME EXPOSE

THEME : « L'EXPLOITATION ILLICITE DES RESSOURCES NATURELLES EN DR CONGO »

Par Lorrain-David KITUMAINI (Directeur Life Rescue/ GOMA)

Prenant la parole, l'orateur a commencé à circonscrire son exposé dans le temps et dans l'espace et pour le poursuivre en fin avec les éléments à l'origine du pillage et ses facteurs catalyseurs.

Au point de vue espace :

Il s'agit de la région de grands lacs africains (au cœur du continent), entités géopolitiques modelées du Nord au Sud par un chapelet de lacs formant des frontières naturelles entre les pays qui les entourent : Burundi, RD Congo, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, tous peuplés de nombreuses ethnies. Au centre de cette entité géographique (Région de grands lacs), se trouvent les provinces du Kivu, du Katanga et la province Orientale, situées dans la partie Est de la RD Congo; provinces jadis florissantes, convoitées pour leurs ressources minérales, sa faune, sa flore et son sol fertile.

Sur le plan temporel :

L'exploitation légale ou illicite de ces ressources s'est étendue sur plus d'un siècle avec l'arrivée des explorateurs Anglais et Belges.

Néanmoins, dans le cadre de sa réflexion, l'intervenant a limité son exposé sur l'exploitation des ressources naturelles de la RD Congo depuis l'émergence des conflits armés dans le pays il y a deux décennies

ELEMENTS A L'ORIGINE DU PILLAGE ET FACTEURS CATALYSEURS

Sur ce point, M^r Lorrain a placé un mot sur les éléments endogènes et exogènes à l'origine du pillage tout en le terminant sur un état de lieu sur plusieurs plans.

Eléments Exogènes

Tout part vers les années 1920 avec les frustrations social et politique se cristallisant a partie de l'exclusion des Hutu au Rwanda voisin.(par l'administration coloniale). L'instrumentalisation politique basée l'ethnie. Les facteurs démographiques tenant une place primordiale dans l'émergence de tension entre les deux communautés Hutues et Tutsi.

La pression foncière d'une intensité rare en Afrique. Avec des densités de l'ordre de 225 à 230hat/Km². le " piège démographique" se résume lorsque les colons Belges pratiquent, de 1920 à 1940, l'immigration forcée d'une main d'œuvre Rwandaise agricole vers le Vivi, l'Ituri et le Katanga

Eléments indigènes

L'orateur a passé en revue les différents éléments catalyseur qui ont contribué à l'exploitation illicite et au pillage de ressources naturelles de la RD Congo, notamment :

- ✓ Les controverses législatives sur la question de la nationalité congolaise ;
- ✓ L'afflux massif de réfugiés Hutu Rwandais vers la région (Province) de l'Est de la RD Congo ;
- ✓ Les conflits armés et les guerres ;
- ✓ La prolifération de force et groupes armés nationaux et étrangère sur le sol congolais ;
- ✓ La signature de nombreux contrats autorisant d'exploitation de substance minérale pour contribuer à l'effort de guerre ;
- ✓ Faible en administration de ressources naturelles ;
- ✓ L'expropriation des terres etc....

Etat de lieu d'exploitation des ressources en RD Congo

Difficile d'établir une « cartographie » exhaustive de l'exploitation illicite des ressources = L'intervenant a essayé d'abordé cette question par secteur, entre autres :

Secteur humain:

De 1998 à 2002 les estimations vont de 3 à 5 millions des morts (pour les deux guerres qu'a connues la RD Congo)

Sur le plan économique

Il est jusqu'ici difficile d'établir une comptabilité exhaustive et certifiée pour connaitre la hauteur du préjudice subi par l'Etat Congolais sur les pillages économique de toutes ses ressources pendant et après les périodes des guerres d'invasion.

Certaines sources estiment 5 à 10 milliards de dollars comme perte de pillage économique.

Ces pillages opérés par le détenteur de l'imperium sur le territoire national pendant les guerres ont porté sur l'octroi de la **convention minière**, le pillage systématique de stock de minerais (Cuivre, Cobalt, Or, Diamant, Coltan etc....), Café, bois, produit agricole, bétails, faune exotique, fonds trouvés dans le territoire conquis etc....

Au point de vie minier

Le rapport inédit de la commission spéciale parlementaire LUTUNDULA épinglé de façon claire (limpide) l'étendue de préjudice subi par l'Etat Congolais dans ce secteur, qu'il s'agisse des actes des gestions des entreprises publique minières ou d'économie mixte, telle que GECAMINES, MIBA, OKIMO, SOMINKI, ou qu'il s'agisse de convention et partenariat signées par l'Etat directement ou ces dernières avec les entreprises privées.

De manière générale, le préjudice subi par l'Etat congolais dans presque toutes les conventions conclues avec les entreprises privées relever, d'une part, des exonération fiscale, douanières et parafiscale accordées pendant les guerres et par un régime des transition qui n'en avais pas la compétence de façon exagérée et pour des longues périodes dépassant celle de transition, allant de 15 à 30 ans et ce sans tenir compte de l'importance réelle de l'investissement a réaliser, ni de l'échéancier de remboursement du prêt obtenu a cet effet. D'autre part, l'Etat n'à jamais désigné personne pour défendre ses intérêts ou si il est, par des compagnies étrangères enregistré dans des paradis fiscaux.

Dans cette prédation effrénée, des documents officiels attestent l'implication de haute personnalité congolaise. Elles auraient perçu d'important sommes d'argans auprès des sociétés minière sans divers motifs, allant jusqu'au financement de campagne électorales de certaines parties politiques.

Depuis 1983 l'Etat congolais à ouvert le secteur minière à la libéralisation. Cette politique a provoqué un bouleversement profond de ce secteur avec l'irruption d'une pluralité d'intervenant et l'expansion des exploitations minières et petit des petites mines artisanales. Agréées au frauduleuses, ces exploitations augmente rapidement au détriment des exploitations minière à caractère industriel ou semi-industriel

GUERRE ECONOMIQUE OU ECONOMIE DE GUERRE

A cette préoccupation, Lorrain DAVID à rappeler aux participants certaines « force en présence » dans ce que la RD Congo à connu ou continué à connaitre l'exploitation illégale de ses ressources naturels, notamment :

- ✓ Les Etats ;
- ✓ Les multinationales ;
- ✓ Les entreprises congolaises
- ✓ Les armés, groupes armés
- ✓ Les autres opérateurs économiques : les bénéficiaires des concessions minières au Katanga, etc....

PERSPECTIVES ET RESPONSABILITES

Au plan national : - ont noté que le gouvernement congolais a une volonté politique d'amélioré dans ce secteur avec des reformes en vue avec les différents codes (forestier, minier ...)

Au plan sou-régional : - ont noté la restauration et le réchauffement des relations de bon voisinage entre les Etats-optimisation et renforcement du commerce transfrontalier.

Au plan international : - traçabilité de minerais, prix des minerais sur le marché international (plusieurs minerais sont frappés).

QUATRIEME EXPOSE

THEME : « ENJEUX D'UN PROCESSUS DE DESARMEMENT COMMUNAUTAIRE, ROLE ET MISSION DE LA COMMISSION NATIONALE DECONTROLE DES ALPC ET DE LA REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE (CNC-ALPC) »

Par John-César BOFAKA BAKAMBO (Expert National en contrôle des ALPC et Chargé du Programme de Désarmement/ CNC-ALPC, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité),

Pour sa part, M. John-César a axé son intervention sur, outre l'introduction et la conclusion :

Objectif du désarmement,

- ✓ Perspectives du désarmement dans le PLAN en RD CONGO,
- ✓ Rôles et missions de la CNC-ALPC

Dans son introduction, l'intervenant a souligné le fait que : « personne ne peut contester la gravité que représente la prolifération des ALPC car les causes de cette violence sont multiforme à savoir :

Exploitation illégale des ressources naturelles,

Problèmes fonciers,

Tensions ethniques

Présence des groupes armés étrangers

Pauvreté

Le dénominateur commun de tout ce chapelet de malheurs est : « la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

D'où, une nécessité de toilettage de l'espace congolais par des opérations de désarmement civil ainsi que la réglementation de la détention.

Définition

« Désarmement civil volontaire » quid

L'orateur a donné une définition intégrant plusieurs éléments

« Désarmement : le désarmement consiste en la collecte, le contrôle et l'élimination des ALPC, des munitions, des explosifs en possession illégale des mains de la population civile. Le Désarmement inclut également le développement de plans de gestion responsable des armes »

- ✓ Le désarmement comprend une combinaison des réformes juridiques visant à réglementer non seulement l'accès illégal aux ALPC mais également leur détention et utilisation par des civils et autres entités.
- ✓ Le désarmement consiste en une approche collaborative, pragmatique et contextuelle.
- ✓ Le désarmement reconnaît aussi une approche dont le lien existe entre sécurité et développement.
- ✓ Donc, le désarmement ne concerne pas seulement la collecte et gestion des réserves d'armes mais, il est également lié à l'arrêt ainsi qu'à la prévention de conflits, au renforcement de la réglementation et à la promotion de la sécurité.

Les objectifs du désarmement

Les objectifs poursuivis par le désarmement sont divers. Ils varient d'un contexte à l'autre.

De manière générale, le désarmement vise :

- ✓ A réduire la violence armée et les demandes en ALPC,
- ✓ A améliorer la gestion de l'Etat sur la sécurité,
- ✓ A permettre une meilleure mise en œuvre des programmes de développement plus exhaustifs et intégrés
- ✓ A améliorer l'efficacité et garantir l'efficience de l'utilisation des ressources,

- ✓ De permettre la participation d'un plus grand groupe de parties prenante dans son processus de mise en œuvre dans une vision de partenariat.

Perspectives du désarmement dans le PAN (Plan d'Action National)

A ce sujet, l'orateur a mis l'accent sur le quatrième chapitre du PAN relatif aux « stratégies de lutte contre la circulation illicite des ALPC en RDC ». Ce chapitre est considéré ou voulu comme nœud du PAN. Il recense la gamme de stratégie de lutte contre la circulation des PAN et la violence armée : développement d'institution guidée par la bonne gouvernance, gestion effective des ALPC étatique et celles aux moins des civils.

Le contenu de l'article 12 du protocole de NAIROBI (Kenya) sur sensibilisation et la mobilisation civile sur les bénéfices de la remise volontaire des armes, a été porté à la connaissance des participants ; cet article prévoit :

L'application par l'autorité des garanties de non poursuite durant la période des opérations de remise volontaire d'armes ;

L'implication des leaders communautaires, des autorités locales, des FRDC, de la PNC, des autorités religieuses, des OSC, des organismes nationaux et internationaux, dans les opérations de remise volontaire des armes, selon la disparité de confiance exprimées par les communautés.

L'initiation des microprojets de développement aux communautés impliquées dans le programme de remise d'armes, avec perspective de la vision armée contre développement, La modulation des primes offertes aux détenteurs d'ALPC, en fonction des prix locaux, dans l'hypothèse de mise en œuvre de programme de rachat d'armes ;

L'application de la rigueur de la loi après délai de grâce à fixer par l'autorité.

Rôles et Missions de la CNC-ALPC

La CNC-ALPC est une émanation du Protocole de Nairobi de 2004. Elle est structurée de coordination au niveau national et de partenariat international. Elle est placée sous la présence du ministre ayant l'intérieur et la sécurité dans ses attributions, assisté du ministre des affaires étrangères et de celui de la dépense nationale et des anciens combattants. Elle est aussi composée d'experts des services de sécurités et de défense ainsi que des délégués de la société civile impliquée dans le domaine des ALPC en RD. Congo.

La CNC-ALPC a pour rôles :

- ✓ La planification
- ✓ La coordination

Mission de la CNC-ALPC

Ces missions sont contenues dans l'arrêté de sa création n°020 /2008 Du 30 mai 2008.

Parmi ces missions, citons :

- ✓ Promouvoir et faciliter l'échange d'information et la coopération avec les autres pays, les partenaires nationaux et internationaux, bilatéraux ainsi que la société civile dans toutes les questions liées à la prolifération et trafic illicite des ALPC.
- ✓ Assurer avec les concours des services compétents, le contrôle des ALPC sur toute l'étendue de la RC Congo.
- ✓ Superviser et Participer aux opérations de désarmement communautaires ;

Conclusion :

- ✓ Dans la situation de la DR Congo la réduction significative des ALPC par les opérations de désarmement doit être en relation avec les efforts de redressement d'après conflit ainsi que les statères de développement national et social.
- ✓ Le désarmement nécessite une approche collaborative, programmatique et relative au contexte et au problème posé.
- ✓ C'est pour cela que le désarmement implique de programme d'éducation civique de responsabilité social et de la prise de conscience de la communauté par leur participation et leur diligente contribution à la sécurité pour augmenter les efforts gouvernementaux dans des Médias responsables dans la communauté.

« Une paix durable en RC Congo en général et au Tanganyika en particulier est réalisable. C'est ce à quoi le désarmement va contribuer... »

C'est en ces termes que John-César a bouclé la boucle.

CHAP2 : ANNEXES

ANNEXES 1 : Travaux en carrefours

ANNEXES 2 : Recommandations

ANNEXES 3 : Allocutions

ANNEXE 1

TRAVAUX EFFECTUES EN CARREFOURS

Au cours de ces assises deux carrefours ont été organisés.

CARREFOUR 1 :

a) Questions : 1)- Quels peuvent être les obstacles à la lutte contre les proliférations des ALPC au Tanganyika ?

2)- Quels rôles la société civile peut-elle jouer dans cette lutte ?

3)-Elaborer un petit plan local et réaliste pour lutter contre la prolifération des ALPC au Tanganyika.

* Trois équipes ont été constitués et chacune traitant d'une question.

b) Résolutions

* Pour la question 1.

- Absence d'un plan d'action ou d'un programme de la part de la société civile sur la lutte contre la prolifération des ALPC ;
- L'inaccessibilité aux endroits suspects ;
- La peur du dénoncer le mal (peurs des représailles)
- La réticence de l'Etat à ne pas coopérer avec les ASC (scandant le slogan de la « fameuse souveraineté de l'Etat)
- Manque de financement ;
- Insuffisance de communication à la base ;
- L'impunité
- La corruption des agents des services spécialisés
- La complicité de la population (avec l'idée de se protéger)
- La non maîtrise de la problématique par les OSC.

* Pour la question 2.

- Sensibiliser la communauté sur la lutte contre les ALPC.
- Former les animateurs issus des OSC ;
- Dénoncer le trafic illicite des ALPC,
- Doter les OSC de moyens financiers et logistiques pour bien faire la sensibilisation.
- Impliquer les médias pour une large et responsable diffusion ;
- Faire le plaidoyer pour la création des emplois par le gouvernement

* Pour la question 3 : (cfr le tableau en annexe)

ANNEXE à la question 3. CARREFOUR N°3.

Un plan local et réaliste de la lutte contre la prolifération dans le Nord-Katanga

N°	ACTIVITES	NOMBRE D'HEURES	LIEUX	INTERVENANT	CIBLES
1.	Formation des APA et des organisations de la	3 Jours	6 Territoires	Les formateurs	APA et OSC

	société civile				
2.	Plaidoyer	6 Mois	6 Territoires	OSC	APA
3.	Sensibilisation	3 Mois	6 Territoires	OSC	Population
4.	Communication pour le changement de comportement	3 Mois	6 Territoires	OSC et Médias	Population
5.	Monitoring	12 Mois	6 Territoires	OSC et Médias	Population
6.	Publication des œuvres /Rapport	12 Mois	6 Territoires	OSC et Médias	Population

CARREFOUR 2

Dans ce carrefour chaque groupe a eu à travailler sur les préoccupations suivantes :

GROUPE 1 :

Les ressources naturelles en RD Congo sont-elles une fatalité ou une opportunité pour le peuple congolais ?

Quelles seraient vos recommandations aux autorités du district du Tanganika, de la province, du pays (national) et aux partenaires internationaux pour assurer un bon contrôle des ALPC au Tanganyika ?

GROUPE 2.

a) Que doit faire le gouvernement pour couper le cordon ombilical entre les richesses naturelles et la présence des groupes armés ?

b) Elaborer un petit de désarmement dans le District de Tanganyika : Objectifs – Activités – Résultats Obtenus, Période

GROUPE 3 :

En quoi l'exploitation des ressources naturelles influence-t-elle sur l'amélioration des conditions de vie sociale du Congolais.

Quels seraient les outils ou compensations nécessaires à la population du Tanganika pour la mise en place du projet de désarmement ?

⇒ RESOLUTIONS (CARREFOUR 2)

Pour le Groupe 1.

Question a : à cette question le groupe a retenu les deux alternatives : Fatalité et opportunité ?

Fatalité : Les ressources naturelles de la RD Congo sont un facteur de :

- l'Insécurité

- Conflit
- Guerre
- Déplacements massif et intempestifs des populations
- Violences sexuelles et physiques
- Pauvreté et insécurité alimentaire
- Enrichissement des uns et l'appauvrissement des autres.

Opportunité :

Ces ressources

- Donnent une place de choix au congolais à travers le monde.
- Font du Congo un pilier clé sur l'élaboration du budget national
- Affermissent les relations du congolais avec d'autres personnes d'origine étrangère.

Question b : cfr Recommandations

Pour le Groupe 2.

Question a. Le gouvernement doit ;

- Identifier tous les groupes armés dans le Tanganyika ;
- Collaborer avec la société civile pour la formation des sensibilisateurs.
- Désarmer et intégrer les groupes armés dans la FARDC ou dans la PNC pour ceux là qui veulent poursuivre cette carrière ;
- Rapatrier volontairement les groupes armés étrangers
- Créer les emplois pour embaucher les ex-combattants

Question b. Sur le projet de désarmement...

Contexte et Justification

Les ALPC sont une réalité évidente dans le Tanganyika.

Objectifs Globaux

- Sécuriser le District du Tanganyika
- Eliminer complètement la circulation des ALPC

Objectifs Spécifiques

- Identifier les groupes armés
- Créer des micros - projets
- Créer des emplois
- Octroyer des micros - crédits

Résultats attendus

- Les groupes armés sont identifiés
- Les micros - projets sont créés

- Les emplois sont créés
- Les micros - crédits sont octroyés

PERIODE

- Les travaux se feront dans trois mois.

Finances

- Fonds propres du gouvernement Congolais
- Pour le groupe 3.

Question a : Sur l'influence de l'exploitation...

Deux Aspects :

Influence Positive :

Avec une exploitation judicieuse des ressources minière en créant les unités de traitement, il y aura :

- Renflouement du trésor public et création d'emploi.
- Construction des écoles, Hôpitaux, des Routes...
- Avec l'implantation des centres de négoce agréés à coté des localités de production minière, il y aura développement de ces milieux – Non fuite des cerveaux.
- Avec la libé réalisation vde l'exploitation contrôlée des ressources, il y aura émergence de la classe moyenne.

Influence Négative

- Pillage des ressources et appauvrissement de la population.
- Analphabétisation des enfants
- Les conflits fonciers
- La prolifération des ALPC
- Abandon de l'agriculture
- Déplacement massif des populations

Question b: Sur la compensation nécessaire...

1. Identifier les besoins réels de la population
2. Réunion la population en Coopératives (Pêche, Agriculture, Elevage...)
3. Réhabilités et Moderniser les anciennes unités de production, notamment :
 - FILTISAF, FILTRACO (à Kalemie)
 - Projet NORD (SHABA) KATANGA (à NYUNZU)
 - ESTRAGRICO (à KONGOLO)
 - CONGO-ETAIN ET SOMIKA (à MANONO)
 - OND (à MOBA)
 - CREATION DES NOUVEAUX EMPLOIS (DANS LE DISTRICT)

ANNEXES 2

RECOMMANDATIONS

Autorités locales, Provinciales et Nationales :

- démilitariser et sécuriser le secteur minier,
- vulgariser les lois portant le code minier,
- installer les industries locales de transformation,
- assurer le contrôle administratif et mettre en œuvre les mécanismes indispensables au contrôle du secteur minier,
- lutte contre les antivaleurs : corruption, impunité, vol, détournement, ... dans les milieux des agences, sociétés et organisations de contrôle aux frontières,
- former les OSC et APA sur la problématique des ALPC,
- éviter les contrats léonais

Communauté Internationale

- assurer la traçabilité des ressources naturelles sur les marchés de vente de ces matières,
- arrêter le phénomène « opération - retour » dans la passation des marchés en la matière

CRISPAL-Afrique

- multiplier les séances de formation à travers le District sur la problématique encore ignorée du grand public

Gouvernement belge, au GRIP et IANSA

- Ne pas se limiter à financer uniquement cet atelier pour le Nord Katanga

ANNEXE 3

ALLOCUTIONS

MOT D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

Par

Le Commissaire de District du District du Tanganyika

Monsieur le Coordonnateur de l'ONG CRISPAL,
Monsieur le Coordonnateur de la société civile,
Messieurs les formateurs,
Chers participants

Il n'est point nécessaire de revenir sur la réalité de prolifération des armes à feu dans le Tanganyika post conflit, car durant la période qui s'étend de 1996 à 2001, ces engins de la mort ont été répandus dans le Nord Katanga, soit par les mouvements de rébellion soit par la partie gouvernementale ayant décrété une guerre longue et populaire.

Dans le cadre des Forces d'autodéfense populaire, plus d'un milliers d'armes ont circulé dans les différents territoires du Nord Katanga et en dépit des efforts de ramassage de ces engins, l'arsenal potentiel de prolifération demeure intact.

A ceci s'ajoute le fait d'une administration qui n'assure plus un suivi dans la délivrance des permis de port d'armes, faute de réception de ces imprimés de valeur, ce qui signifie que personne à ce jour ne s'occupe du dossier de détenteurs d'armes légères et de petit calibre, qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Conséquences : des crimes de tout bord allant des assassinats jusqu'aux braquages des banques et des bus, en passant par des cas de piraterie ou de violences sexuelles, sèment la désolation au sein de la population.

Voilà pourquoi cet atelier de formation sur la problématique de la prolifération des armes légères et de petit calibre, est le bienvenu dans notre District et arrive à point nommé car c'est maintenant dans ce contexte post conflit que le discours des armes doit céder la place au discours de la paix,

Et pour ce faire, la formation des organisations de la société civile s'avère une condition importante pour une sensibilisation efficace au désarmement civil volontaire en vue du rétablissement total de la paix et de la sécurité.

C'est donc autour des objectifs d'appropriation du processus de désarmement civil volontaire pour la stabilisation du Nord Katanga que j'en attends les résultats.

Ainsi, j'invite les participants à une plus grande assiduité de manière à être capable de restituer l'essentiel des thématiques de cet atelier, d'élaborer des actions concrètes y relatives, sensibiliser la population locale sur la question de la détention illégale d'armes etc.

Je remercie l'ONG d'exécution « Cri de Secours contre la Prolifération des Armes légères, CRISPAL-Afrique, en sigle ainsi que le Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Belgique suite au projet conjoint GRIP – IANSA.

Je souhaite aux Experts, la bienvenue et un agréable séjour au bord du lac Tanganyika et aux participants venus de tous les six territoires du District.

Sur ce, au nom du CDD empêché, je déclare ouvert l'atelier de formation sur la problématique de la prolifération des armes légères et de petit calibre et vous remercie

MOT DE CLOTURE DE L'ATELIER DE FORMATION DU JEUDI 12 AU VENDREDI 13 JANVIER 2012

Par

Le Commissaire de District du District du Tanganyika

Monsieur le Coordonnateur de la société civile,
Monsieur le Coordonnateur National de l'ONG CRISPAL,
Monsieur l'Envoyé du Gouvernement,
Aux organisations de la société civile et des médias,
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs.

Nous nous retrouvons cet après-midi dans cette salle du centre NEEMA pour la clôture de l'atelier de formation organisé par l'ONG CRISPAL à l'attention des organisations de la société civile et des médias avec comme thème central « LA PROBLEMATIQUE DE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE A L'EST DE LA RDC »

Durant deux jours, soit du jeudi 12 au vendredi 13 janvier 2012, plusieurs modules ont été développés par différents orateurs. L'objectif étant de participer au processus de désarmement civil volontaire et la stabilisation du Nord Katanga ; nous osons affirmer, certes, que Kalemie est en paix, malgré les cas isolés que nous ne cessons de déplorer.

Aux organisateurs de cet atelier de formation, nous disons coup de chapeau et vous invitons à multiplier ces genres d'ateliers avec les autorités militaires, de la police, de la sécurité et de la justice tant civile que militaire.

Aux participants, nous disons très sincèrement merci pour votre disponibilité, pour votre participation active aux débats et aux carrefours qui vous ont caractérisé tout au long de cet atelier de formation.

A ceux qui détiennent encore illégalement les armes, nous disons que l'heure est à la stabilité et la paix du Nord Katanga.

C'est pourquoi il leur est demandé une démobilisation et un désarmement civil volontaire.

Ainsi, au nom de Monsieur le Commissaire de District du Tanganyika empêché, je déclare clos ce jour cet atelier de formation.

Je vous remercie.

MOT DE CIRCONSTANCE DU COORDONNATEUR DE LA SOCIETE CIVILE DU TANGANYIKA

Monsieur le Commissaire de District du Tanganyika,
Messieurs les organisateurs,
Distingués invités,

C'est vers les années 2006-2007 que pour la première fois, une agence des Nations Unies avait organisé un atelier pour attirer notre attention sur la problématique de la prolifération des ALPC dans notre milieu.

Cela c'est suite à la longue guerre que notre district a connu de 1997 à 2003.

Cet atelier avait eu le mérite d'attirer l'attention des organisations de la société civile des dangers que représentent les ALPC. En effet, ici au Nord Katanga, il existe encore beaucoup d'armes détenues illégalement par les civils. Beaucoup de formations ont déjà eu lieu. Celle d'aujourd'hui fait suite à celle tenue dans cette même salle par le PNUD, la CNC-ALPC et le RRSS et portait sur le contrôle démocratique des ALPC et la bonne gouvernance.

Pourquoi tant de formations à l'endroit des OSC ?

Parce que le développement rime avec la sécurité.

Aucun pays au monde ne s'est développé dans un contexte d'insécurité et de circulation non contrôlée des ALPC.

Savez-vous que la RD Congo est l'un des pays où les bailleurs de fonds ont investi mais qui, bizarrement, n'est pas très avancé. La raison, nous la connaissons, l'insécurité causée par la circulation illicite des ALPC.

Il nous appartient donc de nous approprier de ces notions, de les approfondir afin de les vivre.

Cette étude sur les ALPC fait partie intégrante du grand chambardement qui secoue aujourd'hui le monde sécuritaire.

La réforme du secteur sécuritaire est une problématique actuelle.

Je vous remercie

MOT DE LA FIN DU COORDONNATEUR DE LA SOCIETE CIVILE

Monsieur le CDD,
Monsieur l'envoyé du Vice-Ministre de l'intérieur et sécurité,
Messieurs les organisateurs et facilitateurs,
Mesdames, Messieurs en vos qualités et titres respectifs,

Je tiens d'abord à remercier tous les participants pour leur : assiduité, participation active, sérieux et la profondeur de leurs idées.

La joie est de constater que progressivement la notion de la société civile commence à prendre corps.

Nous commençons progressivement aussi à comprendre que la société civile n'est pas un individu ; ce n'est ni Ghislain KABAMBA ni Anaclét KABAMBA ni Léocadie BUYAMBA mais plutôt l'ensemble des forces non sans engagement politique marquée.

Bref, il s'agit de tout le peuple organisé et qui entend défendre ses intérêts.

Concernant la problématique, quand nous avons commencé en 2008 à parler de la réforme du secteur de sécurité, la panique s'était immédiatement installée dans nos esprits, pourquoi ? Parce que la sécurité étant comprise comme étant une affaire privée de l'Etat et que personne ne pourrait y toucher. Nous avons réveillé la conscience des enjeux de l'heure ainsi à nos groupes thématiques traditionnels, nous devons avoir en vue cette nouvelle thématique. Mais ici, il s'agit d'une SPECIALISATION. D'où encore cette appel : SPECIALISONS NOUS

Restitution et conscientisation : c'est le rôle de chacun dans son association

Je vous remercie

MOT DES PARTICIPANTS A LA CLOTURE DE L'ATELIER

Monsieur le CDD du Tanganyika,
Monsieur l'envoyé du Vice-Ministre de l'intérieur et sécurité,
Monsieur le Coordonnateur de la société civile,
Monsieur le Coordonnateur du CRISPAL-Afrique,
Messieurs les facilitateurs (formateurs),
Distingués invités en vos qualités et titres respectifs,
Chers participants,

Nous, participants, à l'atelier de formation sur LA PROBLEMATIQUE DE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE A L'EST DE LA RD CONGO » et particulièrement au Nord Katanga, organisé à Kalemie, chef-lieu du territoire portant le même nom du 12 au 13 janvier 2012, avec l'appui financier du Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique et mis en œuvre par l'ONG CRISPAL-Afrique conjointement avec GRIP et IANSA.

En ce jour solennel de clôture de l'atelier susmentionné, remercions tous les intervenants qui ont pensé mettre en œuvre leurs préoccupations, en faveur de la population congolaise sinistrée du District du Tanganyika potentiellement victime de l'ignorance meurtrière qui les guettent au quotidien à savoir : la détention, la circulation et l'usage incontrôlés de l'ALPC, Cette initiative étant à son énième phase dans nos murs avec des recommandations et suggestions avérées en la matière, nous, comme récipiendaires, souhaiterions que ces différentes organisations de bonne volonté en partenariat avec le département de la CNC-ALPC/Kinshasa mettent toutes les batteries en marche pour atteindre réellement les objectifs tant poursuivis.

Encore une fois, nous réitérons notre soutien participatif pour l'engagement à la sensibilisation au désarmement civil volontaire de la communauté.

En conclusion, que les partenaires impliqués dans ces préoccupations ne nous abandonnent pas mais, nous accompagnent jusqu'à la récolte des fruits escomptés dans notre District.

Je dis et vous remercie